

Règlement du Championnat Départemental Jeune

Version 1

Saison

2023-2024

Article 1 – Généralités



Le Championnat Départemental Jeune est autorisé sous le numéro et se déroulera le weekend du 22 et 23 juin 2024 au complexe sportif, rue de l'Île de France, 91860 Epinay sous Sénart.

Nombre de terrains : 7 (en fonction du nombre de participants, le nombre de terrains pourra être réduit jusqu'à 5).

Le Juge Arbitre est Mr SOUILLAC Arthur. Sa décision est sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement.





Article 2 – Conditions de participation

Pour inscrire des Jeunes sur ce Championnat Départemental, un club doit :

-  Etre affilié à la FFBaD
-  Avoir réglé les éventuelles amendes dues aux forfaits injustifiés de ses jeunes sur les précédentes compétitions départementales (TEJ/interclubs jeunes/départemental jeunes). Reconductible d'une saison à l'autre.

Article 3 – Catégories d'âge

Le Championnat Départemental Jeune est une compétition officielle ouverte aux joueurs et joueuses des 4 catégories suivantes :

-  Benjamins 2^{ème} année seulement, né(e)s en 2012
-  Minimes né(e)s en 2010 et 2011
-  Cadets né(e)s en 2008 et 2009
-  Juniors né(e)s en 2006 et 2007

Les benjamin(e)s 1^{ère} année et les poussin(e)s sont autorisés à jouer et donc à se surclasser en catégorie supérieure si, et seulement si, les habiletés et les compétences du niveau perfectionnement sur les REJ sont acquises et validées par l'équipe d'encadrement du Comité.


Tous ces joueurs doivent être licenciés en Essonne




Un jeune est automatiquement inscrit dans sa catégorie d'âge.

Le surclassement en catégorie d'âge supérieure sera autorisé, à condition qu'il soit précisé au moment de l'inscription.

Attention, le surclassement dans un tableau entraîne obligatoirement le surclassement dans le deuxième tableau.

Article 4 – Inscriptions









-  Les inscriptions des joueurs dans toutes les catégories et dans tous les tableaux doivent obligatoirement se faire en ligne sur badnet via le compte du club au plus tard le 5 Juin 2024.

-  La prise en compte des inscriptions se fera en mode élite pour remplir les tableaux (c'est-à-dire que le critère de sélection sera le CPPH en date du 6 juin 2024). Une liste d'attente, s'il y en a une, sera communiquée aux clubs au plus tard le 7 juin 2024.
-  Si le nombre d'inscription minimum pour un tableau n'est pas atteint (3), celui-ci ne sera pas joué.
-  Les inscriptions en recherche de partenaire sont autorisées.









Article 5 – Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 5 euros par joueur (quel que soit le nombre de tableaux joués).




Article 6 – Les tableaux

-  Les tableaux autorisés sont le Simple Homme, le Simple Dame, le Double Homme, le Double Dame et le Double Mixte. Sauf dans la catégorie benjamin où seulement le Simple Homme et le Simple Dame sont autorisés.
-  Le samedi se joueront intégralement les :
 - SH et SD minime
 - SH benjamin
 - DH, DD et DM cadet
 - DH, DD et DM junior
-  Le Dimanche se joueront intégralement les :
 - DH, DD et DM minime
 - SD benjamin
 - SH et SD cadet
 - SH et SD junior
-  En fonction du nombre de participants, 2 niveaux de jeu pourraient être proposés dans certains tableaux. Dans ce cas, la répartition des joueurs sera faite en fonction de leur CPPH à la date du 6 juin. (même principe que les TEJ).
-  Tous les tableaux se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poule suivie d'une phase en élimination directe.
-  Deux tableaux maximums sont autorisés par joueur. Mais l'inscription sur les deux doubles n'est pas autorisée.
-  Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation sur trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.
-  La date du tirage au sort est fixée au mercredi 12 juin 2024. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour la désignation des têtes de série.



Article 7 – Volants


-  Le volant plume officiel de la compétition sera le RSL 3 et le volant plastique officiel de la compétition sera le mavis 600.
-  Le comité départemental fournit les volants en plastique pour les joueurs NC et classés P11 et/ou P12 dans les 3 disciplines (simple, double et mixte).
-  Le comité départemental fournit les volants en plumes à un joueur NC et classé P11 et/ou P12 (dans les 3 disciplines) lorsque ce dernier joue contre un joueur classé au minimum P10 (dans l'une des trois disciplines).
-  Le comité départemental fournit les volants en plumes pour les joueurs classés au minimum P10 (dans l'une des 3 disciplines), à partir des finales.
-  Les joueurs classés au minimum P10, fourniront donc leurs propres volants plumes jusqu'aux ½ finales.
-  Deux joueurs NC ou classés P11 et/ou P12 (dans les 3 disciplines) pourront jouer avec un volant en plume, si et seulement si les deux joueurs sont d'accord. Dans ce cas, les volants en plumes seront fournis par les joueurs.
-  La répartition des volants sur les matchs de poule devra être équitable entre les deux joueurs.
-  Des boîtes de volants plume du Comité Départemental pourront être achetées directement à la table de marque le jour de la compétition.

Article 8 – Horaires



-  Les rencontres se dérouleront le samedi de 08h30 à 22h00 et le dimanche de 8h30 à 19h00.
-  Si un joueur a cours le samedi matin, il devra le préciser dans la partie « commentaire » au moment de son inscription en ligne sur badnet. Ainsi le Comité, dans la mesure du possible, convoquera le jeune à partir de samedi midi, dans le cas contraire il ne sera pas retenu.
-  Les matchs pourront, suivant les circonstances, être lancés une heure avant l'heure de début initialement établie.

Article 9 – Forfait et justification

-  Les joueurs inscrits sur une compétition sont dans l'obligation de participer du début jusqu'à la fin, ceci dans le but de ne pas perturber le bon déroulement de la compétition mais aussi par respect pour les adversaires.
-  Un forfait sera jugé volontaire si dans la semaine suivant la compétition, aucune justification par **certificat médical ou document officiel d'une administration** n'est reçue au siège de la ligue Ile de France et du Comité Départemental dans un délai de 5 jours (vendredi suivant la compétition, cachet de la poste faisant foi).

-  Une justification pour une invitation, un repas familial, un horaire matinal... ne sera pas recevable.








Article 10 – Sanctions

-  Pour tout forfait non justifié, **les clubs** seront redevables de la somme de **30 euros** auprès du Comité Départemental de Badminton. L'amende confirmée pour forfait sera envoyée au club.
-  Et pour tout forfait non justifié, le joueur sera suspendu pendant 2 mois par la ligue Ile de France de Badminton, il ne pourra ainsi participer à aucune compétition sur le territoire national.

Article 11 - Homologation des résultats des matchs



Tous les résultats seront remontés dans poona pour alimenter la moyenne des joueurs.

Article 12 – Déroulement du tournoi






-  Les matches de Simple seront, dans la mesure du possible, arbitrés par des jeunes jusqu'aux finales.
-  Les matchs de Double et de Mixte seront auto-arbitrés. Cependant tout joueur peut faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera un arbitre (ou faisant office).
-  Tout au long de la compétition, les joueurs seront également amenés à jouer le rôle de scoreur sur les terrains.
-  Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes
-  Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel de leur nom et le début de leur match (Test du volant inclus dans ce délai et effectué en début d'échauffement). Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra se voir déclaré « Forfait ».
-  Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Si un joueur souhaite s'absenter de la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au juge-arbitre
-  Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec une tenue de badminton conforme au règlement. Il doit se présenter avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Article 13 – Club recevant la compétition

Le club recevant la compétition devra :

-  La tenue d'une buvette appropriée à une compétition jeune (les recettes seront entièrement acquises au club)
-  Avoir au minimum deux bénévoles présents tout au long de la journée.

Le club recevant la compétition aura à sa charge :

-  L'installation de la salle avec les terrains de badminton numérotés
-  La présence d'une sono avec micro
-  Rallonge
-  Une plaquette avec stylo sur chaque terrain pour que les joueurs saisissent leurs résultats à la fin des matches.
-  Une trousse de secours

Article 14 – Points règlementaires

La compétition se déroulera suivant le Règlement Général des Compétitions, les Règles Officielles de Badminton de la FFBaD, des respects des Codes de conduite des Joueurs et des Officiels et du présent Règlement.